

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires ;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service journalier).

Départs de Saumur pour Nantes.

6 heures 36 minut. soir, Omnibus.
4 — 10 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.

9 heures 49 minut. matin, Express.
11 — 50 — — Omnibus.
6 — 36 — — soir, Omnibus.
8 — 58 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Voici, d'après le *Morning-Chronicle*, quel serait le texte du protocole signé vendredi, à Vienne, par les représentants des cinq Puissances :

« Par suite de l'acceptation par leurs cours respectives des cinq propositions renfermées dans le document ci-annexé, sous le titre de projet des préliminaires, les soussignés, après l'avoir paraphé, conformément à l'autorisation qu'ils ont reçue à cet effet, sont convenus que leurs gouvernements nommeront chacun des plénipotentiaires, qui, munis des pleins pouvoirs nécessaires pour procéder à la signature des préliminaires de paix formels, conclueront un armistice et un traité de paix définitifs. Lesdits plénipotentiaires auront à se réunir, à Paris, dans le terme des trois semaines, à partir de ce jour, ou plus tôt, si faire se peut.

» Fait à Vienne, le 1^{er} février 1856. »

Le *Standard* publie la dépêche télégraphique suivante :

« Berlin, 5 février. — La situation de la Prusse, en ce qui concerne les conférences, est devenue très-équivoque. — La politique d'indifférence prétendue à une participation aux conférences, ne paraît pas avoir produit l'effet qu'on en espérait. — M. de Bismarck-Schœnhausen, représentant de la Prusse à la Diète de Francfort, a reçu la mission de sonder les cours allemandes, à ce sujet. — La Prusse fera cause commune avec elles, pour demander à être admise à prendre part aux conférences, ou pour protester contre elles, dans le cas où elles ne se renfermeraient pas strictement dans les questions concernant la Russie et la Turquie. »

On nous écrit de Berlin, le 5 février :

« On sait que l'Autriche et la Prusse n'ont pu s'entendre jusqu'ici, sur une proposition commune à faire à la Diète. Le texte de la proposition que l'Autriche a l'intention de soumettre à cette assemblée n'ayant pas encore été communiqué à notre gouvernement, le représentant de la Prusse, à Francfort, M. de Bismarck-Schœnhausen, a reçu

l'ordre de s'entendre à Francfort même sur cette proposition avec le comte de Rechberg. Les instructions relatives à cet objet ont été expédiées hier, d'ici, à Francfort. La proposition en question doit être soumise à la Diète, dès jeudi prochain, c'est-à-dire après demain. Cependant, il est possible que, par suite de ces pourparlers, elle subisse de nouveaux retards.

» Pendant son dernier séjour ici, M. de Benst a exprimé positivement, au nom de tous les Etats secondaires allemands, la prétention que toute l'Allemagne fût représentée dans les conférences prochaines. — Cette demande a été renouvelée récemment par la Bavière et le Wurtemberg, et des négociations se poursuivent sur la manière d'atteindre ce but.

» Plusieurs des petits gouvernements de l'Allemagne ont fait parvenir ici des déclarations qui conseillent de ne pas accepter les propositions actuelles, au nom de l'Allemagne. Ils adhèrent d'avance à toutes les démarches que fera le cabinet prussien pour repousser des propositions de ce genre, au sein de la Diète. — Havas.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, mercredi 6 février. — « Les Etats secondaires de l'Allemagne, partisans de la neutralisation, cherchent à faire accepter deux propositions :

» La première consisterait à faire adopter, par la Diète germanique, des réserves en ce qui concerne le cinquième point ;

» La seconde tendrait à réclamer au profit de la Confédération une représentation spéciale aux conférences.

» La première de ces deux propositions est appuyée, dit-on, par la Prusse. »

Berlin, 6 février. — « On prétend que la Russie a déclaré : que la participation de la Prusse aux conférences était une question toute spéciale, indépendante de la signature des préliminaires de paix et dont la solution pouvait avoir lieu plus tard, dans le cours des conférences.

» On mande Saint-Petersbourg, que le rétablissement des sièges épiscopaux, qui avait été promis au Pape, par le czar Nicolas, n'a pas encore été sanctionné par l'empereur Alexandre. »

Copenhague, mercredi 6 février. — « Une conférence a eu lieu entre les délégués des droits du Sund. Le Danemarck a fait une nouvelle proposition demandant 36 millions de thalers à répartir entre les intéressés. »

Hambourg, le 7 février. — « Par décret royal, la Cour supérieure d'appel du duché de Holstein est saisie du procès criminel décrété contre le ministre Scheel par la Diète holsteinoise. »

Madrid, mercredi 6 février. — « La tranquillité étant rétablie, le Gouvernement a décidé la levée de l'état de siège des provinces de Burgos et d'Aragon. On pense que cette mesure sera également appliquée à la Catalogne. » — Havas.

On écrit de Sébastopol, le 22 janvier, à l'*Express de Londres* :

« Le 20, vers 10 heures du soir, l'ennemi a ouvert un feu très-vif de quelques nouvelles batteries situées sur cette partie de la ferme Mackensie fermée au nord de la vallée de la Tchernaya. Il a été lancé une grande quantité de bombes et de boulets pleins dans la direction des hauteurs de Fedinkine et de la position de Trackir. La plupart des bombes ont éclaté dans l'air, et quelques-unes à une très-grande hauteur. Quoique le ciel fût alors obscuri en partie et qu'un léger brouillard fût à la surface du sol, la clarté de la lune avait beaucoup de force, et à quelque distance on discernait très-nettement les objets à l'entour. Le feu de l'ennemi attira l'attention, et l'on supposa, d'abord, qu'il s'agissait de quelque attaque contre l'extrême droite. Les maréchaux qui, pour la plus grande partie, couvrent la vallée de la Tchernaya, ne permirent pas de penser que l'ennemi s'avancât dans cette direction.

» Voici comment s'explique maintenant le fait : En fixant solidement dans le sol quelques pièces démontées, ainsi que cela s'est fait précédemment dans les opérations du siège de Sébastopol, ou en

FEUILLETON

UN HÉRITAGE

(Suite.)

IV.

Le voyage fut une suite de rêves enchantés. La saison était belle. Hermann et Marguerite, la tête à la portière, suivaient d'un œil curieux le galop des chevaux, ou se montraient l'un à l'autre les accidents du paysage. Édith et Muller s'entretenaient de leurs projets, de leurs espérances ; ils arrangeaient leur vie, ils arrêtaient l'emploi de leurs journées ; ils essayaient de deviner le parc, le château qu'ils allaient habiter. Comme ils n'avaient jamais séjourné dans une maison seigneuriale, ne sachant où se prendre, n'ayant aucun point de départ, ils donnaient pleine carrière à leur imagination. Muller, ne pouvant, à cet égard, consulter que ses lectures, se figurait des cascades merveilleuses, pareilles à celles de Tivoli, de Caserta ou bien d'Unterlaken ; Édith, plus modeste dans ses goûts, rêvait une laiterie telle que celle de Marie-Antoinette à Trianon. Elle voyait déjà rangés autour d'elle, dans une attitude respectueuse et empressée, les métayers, qui n'attendaient qu'un signe de sa main pour lui obéir. Les chèvres tachées de noir, les brebis à l'épaisse toison, les blanches génisses, les taureaux bondissants, se jouaient dans les prés ; elle

était reine, reine absolue de ce petit empire. En rentrant au château, elle trouvait sur le seuil ou dans une avenue du parc les Bildmann ou les Stolzenfels, qui la saluaient au passage. Édith et Muller se promettaient bien d'être affables et prévenants pour les hôtes que leur avait donnés la volonté du comte Sigismond ; ils voulaient se faire pardonner, à force de bonté, la fortune inattendue que le ciel leur avait envoyée. Muller se demandait de quel sujet il pourrait entretenir sans ennui le major Bildmann. Il fouillait dans sa mémoire, furetait dans ses souvenirs pour découvrir quelques vieux récits de batailles, car il croyait naïvement que la guerre avait été jusque-là l'unique souci du major. Édith pensait aux demoiselles de Stolzenfels et se flattait de gagner leur amitié par sa déférence ; elle se proposait de les consulter sur l'administration de la maison, d'invoquer leur expérience, de les mettre de moitié dans toutes les réformes, dans toutes les améliorations qu'ils seraient sans doute obligés de réaliser. L'éducation de leurs enfants formait leur plus douce préoccupation. Muller se disait avec orgueil qu'Hermann pouvait prétendre aux plus hautes destinées ; Hermann ne devait pas seulement compter sur son travail, sur sa persévérance, comme l'avait dit Spiegel ; il devait compter aussi sur les ressources que la fortune allait lui offrir. L'armée, la magistrature lui ouvraient leurs rangs. Muller, avec un imperturbable sérieux, interrogeait sa femme sur le parti qu'il

devait prendre à l'égard de son fils. Il était plein de respect pour la loi, pour la magistrature, pour le barreau ; mais la profession des armes lui semblait plus grande, plus noble, plus poétique. Après mûre délibération, il se décidait à faire d'Hermann un feld-maréchal. Hermann avait cinq ans ; dans deux ans, il commencerait, sans plus tarder, l'étude de l'escrime et de l'équitation. Édith eût préféré faire d'Hermann un conseiller aulique. — Non, répondait Muller, il sera feld-maréchal. Édith ne rêvait pas pour Marguerite de moindres destinées. Musique, dessin, langues modernes, Marguerite ne devait rien ignorer ; elle devait danser comme un sylphe, gouverner un cheval comme une amazone, chanter comme une fauvette, et quand elle réunirait tous les talents, toutes les perfections qu'on peut souhaiter à une fille de roi, il faudrait que l'aristocratie des environs fût bien sottre, bien malavisée pour ne pas demander à l'envi la main de Marguerite. Dans l'ivresse de leur bonheur, Spiegel n'était pas oublié ; Spiegel manquait à leur joie. — S'il nous aimait, disait un soir Édith avec tristesse, il n'eût pas refusé de nous suivre. — Tu ne le connais pas, répliquait Muller. Spiegel nous aime, il n'a jamais aimé que nous ; mais c'est un esprit ombrageux, un caractère indépendant que la moindre idée de sujétion suffit pour effaroucher. Il a sur toutes choses des idées singulières ; ainsi, je me souviens de lui avoir entendu dire que la richesse peut être un joug plus lourd à porter que

employant de plus forts mortiers que ceux dont il avait été jusqu'ici fait usage, les Russes cherchaient à pénétrer par la vallée dans les camps français. Si tel était leur but, leur tentative a complètement avorté, car, ainsi qu'il a été déjà dit, la plupart des bombes faisaient explosion, avant d'atteindre le sol, et ni les bombes ni les boulets n'étaient lancés assez loin pour tomber sur la crête Fédinkine ou pour atteindre les avant-postes de Tracktir.

» En même temps que la canonnade continuait de la crête de Mackenzie, les batteries russes placées sur les hauteurs qui dominent la vallée d'Inkermann, tiraient avec plus de vivacité qu'à l'ordinaire. Quelques-uns des ouvrages situés sur la partie nord lancèrent par hasard un boulet ou un obus dans les ruines de Sébastopol et de ses faubourgs. La canonnade des hauteurs de Mackenzie fut assez vive, pendant une demi-heure, et ne se fit plus entendre qu'à des intervalles éloignés. »

Les dernières nouvelles d'Orient, venues par l'Allemagne, annoncent que l'amiral turc, Achmet-Pacha, a mandé au Seraskierat que le temps ne permettait pas de transporter, par mer, les troupes de Colchide à Trébizonde. L'arrière-garde d'Omer-Pacha est actuellement à Chopie, sous le commandement d'Iskender-Pacha qui a été blessé légèrement dans les derniers temps; le gros de cette armée est à Redout-Kalé, et un fort détachement se trouve à Batoum, sous Mustapha-Pacha. La dysenterie, qui s'était propagée parmi les troupes, a diminué; mais le froid et la grande quantité de neige qui est tombée, empêchent tout mouvement.

En Crimée, le froid était très-vif au milieu de janvier, et la neige empêchait les communications des troupes de la Tchernaya, avec la division française de la vallée de Baïdar. Neuf officiers sont entrés, le 21 janvier, dans les hôpitaux du Bosphore avec les pieds gelés. La plaie actuelle de la Crimée, c'est la quantité innombrable de mulots qui ont envahi les camps et qui détruisent tout. — Havas.

— Nos marins, pour se mettre en mesure d'attendre l'attaque dont les Russes menaçaient Kinburn, ont su mettre à profit la ceinture de glaces qui les entourait, ou qui du moins les entourait à la date des dernières nouvelles. Ils avaient, au moyen d'une scie de bord habilement manœuvrée, taillé un fossé dans la glace autour des navires placés en première ligne en rejetant la glace du côté extérieur, ils avaient ainsi établi une sorte de glacis qui préservait la muraille des navires du tir direct de l'ennemi. Quelques ouvertures avaient été laissées dans cette enceinte afin d'avoir des vues sur l'ennemi, et des pièces de campagne enfilèrent ces ouvertures de façon à balayer tout ce qui se présenterait.

(Constitutionnel.)

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Au commencement de la séance de la chambre des communes, du 6, M. Labouchère, nommé récemment ministre des colonies en remplacement du regretté sir William Molesworth, a prêté serment comme représentant du bourg de Taunton, où il a été réélu.

Le vice-président du conseil du commerce, M.

la pauvreté. Quoi qu'il en soit, je l'enrichirai malgré lui; il ne se doute guère de la destinée que je lui prépare. — Bien, Franz, bien! s'écria Édith; je souffrirais de notre prospérité, si notre ami ne s'en ressentait pas. — Sois tranquille, il s'en ressentira, répondit Muller d'un ton protecteur, avec un secret sentiment d'orgueil. Je vais d'abord acquérir en son nom la petite maison que nous avons habitée ensemble. Dès qu'il n'aura plus de terme à payer, il sera là comme un monarque. Ce n'est pas tout: j'achèterai ses tableaux, je couvrirai d'or ses moindres ébauches. Je ferai pour lui ce qu'a fait pour moi le comte d'Hildesheim; il ne sera plus obligé de donner des leçons; j'affranchirai son génie, je lui fraierai le chemin de la gloire. — C'est bien, Franz, c'est bien, s'écria Édith en lui sautant au cou. — Notre musée, reprit Muller, ne se composera que des toiles de notre ami: ce sera le musée Spiegel. J'ai déjà plusieurs tableaux à lui commander, entre autres ceux-ci: le comte Sigismond assis auprès de toi, tandis que j'exécute une sonate. — Mon ami, ajouta Édith, il me semble que le comte Sigismond assis auprès de toi, tandis que je chante l'air tyrolien, n'est pas un sujet moins gracieux, moins digne d'inspirer le pinceau de Spiegel. — Sans doute, sans doute, répartit Muller; Spiegel éternisera les moindres épisodes de cette soirée mémorable. Je veux qu'avant cinq ans il ressuscite le génie et mène la vie somptueuse de Van Dick et de Rubens.

R. Low, dans le cours de la discussion d'un bill d'intérêt local, a annoncé l'intention du gouvernement de présenter les budgets de l'armée et de la marine lundi prochain, et de les maintenir à l'ordre du jour, jusqu'à ce que tous les articles en eussent été approuvés par la chambre.

La seconde lecture du bill d'amendement des associations et des compagnies par actions a été renvoyée à vendredi, et celle du bill des redevances locales pour la navigation, au 25 février.

Le bill de la police métropolitaine a été lu une seconde fois.

Il a été décidé que les budgets de l'armée, de la marine, de l'artillerie et du commissariat pour l'année 1856-57, seraient communiqués sans délai à la chambre.

La séance a été levée à trois heures un quart.

(Constitutionnel.)

PORTUGAL. — Le Sultan, de la Compagnie péninsulaire et orientale, est arrivé mardi à Southampton, avec des nouvelles de Lisbonne du 1^{er} février. A cette date, le vapeur français *Caméleon* et le navire anglais *Saint-George*, se trouvaient dans le Tage. La ville était en proie à une vive émotion, provoquée par l'assassinat du conseiller Ildefonso-Leopoldo Bayard, ex-ministre de Portugal à la cour de Rio-Janeiro. En sortant du club de Libonne, S. Exc. a été frappée mortellement.

M. Bayard avait déjà sonné à la porte de sa demeure, quand il a été atteint d'un coup de pistolet. Les voisins, réveillés par la détonation, sont accourus presque aussitôt, mais pas assez vite pour saisir l'assassin, sur lequel on n'a pas d'indices.

Depuis quelques années, les meurtres deviennent fréquents à Lisbonne, mais aucun n'avait jamais produit plus de sensation.

Voici quelques détails qui nous arrivent directement sur l'assassinat de M. Bayard.

M. Bayard, ancien diplomate, ancien ministre des affaires étrangères, membre des conseils du roi, jouissait dans le pays de la considération la plus profonde et la plus méritée. Il a été tué par ses domestiques de deux coups de pistolet à la tête; le vol a été l'unique mobile de ce meurtre.

(Constitutionnel.)

MAROC. — Le *Moniteur* nous donne des nouvelles récentes du Maroc. On lui écrit de Tanger, le 15 janvier :

« Il y a eu, dans ces derniers temps, plusieurs mouvements des tribus berbères; mais il semble, jusqu'à présent, qu'il faille plutôt leur attribuer le caractère de querelles particulières de tribus entre elles que celui d'une insurrection contre le gouvernement de l'empereur du Maroc.

» Quand on parle du Maroc, deux mots de topographie aident sensiblement à l'intelligence du sujet. Cinq journées au sud-est de Tanger, la ville de Fez, l'une des deux capitales, est au sommet d'un triangle dont les deux côtés aboutissent, l'un dans la direction du sud-ouest, l'autre dans celle du sud-est, à Maroc et au pays de Tafilet, séparés par une ligne qui forme la base du triangle. Maroc est la résidence actuelle de l'empereur Abd-el-Rahman, dont l'héritier désigné, son fils Sidi Mohammed, habite Fez, tandis que le Tafilet est la retraite assignée au prétendant Moulaï-ben-Soliman, neveu de l'empereur, qui lui a longtemps fait subir une captivité

Cependant, à mesure qu'ils approchaient du terme de leur voyage, Édith et Muller demandaient d'un œil inquiet leur château à tous les points de l'horizon. Vers la fin de la troisième journée, comme le soleil se couchait, le postillon se retourna brusquement sur sa selle, et, montrant du bout de son fouet un massif de tours et de tourelles dont les créneaux se dessinaient sur le bleu du ciel :

— Voilà, dit-il, le château d'Hildesheim.

Ce qu'Édith et Franz éprouvèrent en entendant ces mots, on se le figure aisément. Voilà le château d'Hildesheim! Pour eux, ces trois mots voulaient dire: Voilà vos biens, votre propriété, vos domaines! Ces tours, ces bastions sont à vous; à vous ces champs, à vous ces prés, à vous ces bois! C'est là que vous allez régner en maîtres! Trompé par les feux du couchant, Muller croyait à une illumination; abusé par le cornet à bouquin des pères, il se berçait de l'espoir d'une sérénade rustique. Secrètement flatté, mais affectant la mauvaise humeur d'un prince trahi dans son incognito :

— J'avais recommandé, dit-il, qu'on ne se mit pas en frais pour moi: je voulais une réception modeste. — Résignons-nous, mon ami, répliqua Édith, qui ne cherchait pas à dissimuler sa joie; c'est nous, en fin de compte, qui paierons nos musettes.

Le domaine du comte Sigismond était situé sur le penchant d'une colline, si bien qu'on le découvrait sans

plus dure. Sauf un rayon assez circonscrit autour de chacun des trois points indiqués, tout l'intérieur du triangle est occupé par des peuplades berbères, toutes indisciplinées, et qui, pour la plupart, sont en lutte permanente avec le maghzen (les troupes de l'empereur), ou jouissent d'une indépendance absolue. Elles débordent sur tous les points la ligne tracée entre Fez et Maroc, si bien qu'il n'existe point de communication directe entre les deux capitales.

» Agglomérées au cœur du pays, couvrant tous les versants de la chaîne qui le traverse dans toute sa longueur, ces populations berbères en représentent le seul élément vivace. Deux causes expliquent seules comment cette race énergique, après avoir rejeté hors du centre qu'elle occupe l'élément arabe, qui y avait pénétré à l'époque de la conquête, est restée soumise au pouvoir qui le représente: c'est que ce pouvoir a, dans la personne de l'empereur, un caractère religieux que ces populations lui reconnaissent, et que, de plus, il puise une force réelle dans les luttes incessantes de tribu à tribu qui les divisent. La force que le gouvernement du Maroc doit au prestige religieux emprunté à l'organisation des marabouts et des corporations religieuses un moyen d'action très-efficace; celle que lui prêtent les dissensions intestines des tribus berbères paraît appelée plus que jamais à ne pas lui faire défaut.

» Des trois tribus des Aït-Youssi, des Aït-Yzdeg et des Aït-Alta, qui occupent tout le territoire entre Fez et le pays de Tafilet, la dernière, la plus considérable de tout le groupe berbère, après avoir débordé vers l'ouest sur le pays de Sous, avait, au commencement de l'année dernière, dirigé ses attaques vers le nord, et envahi les terres de sa voisine la tribu des Aït-Yzdeg. Cette lutte, qui avait abouti à l'occupation d'une portion du territoire des Aït-Yzdeg, avait refoulé ces derniers sur leurs voisins les Aït-Youssi, dans l'espoir, sans doute, d'y trouver une compensation. Il existait, d'ailleurs, une amitié de longue date entre Brahim-el-Soumy, le scheik des Aït-Yzdeg, et Taleb-Mohammed, kaid des Aït-Youssi. Cette amitié avait pris, il y a quelques mois, chez El-Soumy, le caractère d'une haine implacable depuis que son rival lui avait, à l'instigation du fils de l'empereur, Sidi-Mohammed, tendu un piège qui le livrait à la merci de ce prince, et qu'il avait réussi à déjouer. Exaspéré contre ses deux ennemis, Brahim-el-Soumy avait, depuis ce jour, organisé un brigandage à outrance qui semait l'épouvante dans le pays. Il ne faisait point de quartier aux détachements du maghzen qu'il rencontrait. Il s'était, en outre, posé en champion du prétendant Moulaï-ben-Soliman, et avait déclaré, dit-on, qu'il ne déposerait les armes qu'après avoir rétabli ce prince sur le trône de ses pères.

» Il y avait là toutes les apparences d'un événement d'autant plus considérable, que Brahim-el-Soumy passe pour un homme d'une réelle valeur. Mais un dénoûment imprévu vient de donner, une fois de plus, la mesure de l'importance restreinte qu'il y a lieu d'attribuer à ces mouvements berbères, tant qu'ils se prononcent isolément. Surpris par un milliers de cavaliers du maghzen que Sidi-Mohammed avait détachés au secours de son caïd, Brahim-el-Soumy s'est empressé de faire sa soumission

peine à la distance de plusieurs lieues. Quand les voyageurs arrivèrent, il faisait déjà nuit close. Muller avait recommandé qu'on lui préparât une réception modeste; pourtant, malgré la précision des ordres qu'il avait expédiés, il s'étonnait de ne voir personne venir au-devant de lui. Il approchait des murs du château, et pas un serviteur ne se présentait; pas un lampion sur les murailles, pas une torche dans les sombres allées du parc. Décidément, l'intendant d'Hildesheim, dans son zèle exagéré, s'était mépris sur les véritables intentions du légataire. Enfin la chaise s'arrêta devant une porte coquette que décoraient des bois de cerfs, des têtes de loups, des hures de sangliers. Le postillon, qui, depuis un quart-d'heure, faisait inutilement claquer son fouet, prit en main le cor suspendu à sa ceinture et se mit à sonner une fanfare. Pas une lumière ne se montrait aux fenêtres, pas une voix ne répondait: silence complet, obscurité complète. Le postillon sonnait à pleins poumons, comme Roland dans la retraite de Roncevaux. Au bout d'une demi-heure, une lumière tremblotante traversa le dernier étage, et bientôt un pas lourd retentit dans la cour, accompagné du bruit d'un trousseau de clefs. Au moment où la clef criait dans la serrure, Muller entendit distinctement ces paroles bienveillantes :

— Venir à pareille heure! réveiller en sursaut les honnêtes gens! les troubler dans leur premier somme! Mau-

en jurant que son intention n'avait jamais été de porter les armes contre son empereur, qu'il vénérât; que la guerre entre sa tribu et celle de Taleb-Mohammed devait se continuer parce que l'honneur berbère y était engagé, mais que cette guerre ne touchait en rien au gouvernement du sultan, et qu'en gage de sa parole, il allait envoyer son propre fils en otage à Fez.

» Le fils aîné de Soumry s'est, en effet, rendu dans cette ville. Sidi-Mohammed a adressé un rapport à l'empereur, dont il attend les ordres. »

FAITS DIVERS.

On écrit de Gallipoli au *Moniteur grec* :

« Un petit bâtiment grec avait mis à la voile pour sortir de notre port, et à peine en fut-il éloigné, que, surpris par un violent coup de vent, venant du nord, il chavira à l'instant même. Les quelques tonneaux vides dont se composait par bonheur son chargement l'ont empêché de s'abîmer, et tout l'équipage se tenait cramponné à la carène du navire, où il attendait dans l'extrême agonie une mort certaine, qui devait arriver d'un moment à l'autre. A la vue de leur danger, un officier français, M. Laurent, lieutenant de vaisseau, attaché en qualité de directeur de port à la station française de Gallipoli, monte sur la première embarcation qu'il rencontre et accourt intrépidement, à travers une mer furieuse, au secours des naufragés, qu'il parvient à ramener sains et saufs dans le port.

» Non content de leur avoir sauvé la vie, il veut ensuite mettre le comble à sa générosité en sauvant aussi leur propriété. A cet effet il donne l'ordre de chauffer à un petit bateau à vapeur français attaché au service de la station, et, une heure après, il ramène avec un égal succès dans le port le navire chaviré.

» Tous les habitants de Gallipoli sont accourus sur les quais pour recevoir et applaudir le libérateur.

» La colonie grecque de notre ville a adressé une lettre à M. Brognard, commandant supérieur de la station, pour lui signaler cet acte de dévouement courageux et lui exprimer son admiration et sa reconnaissance envers le brave officier qui en fut le héros. »

— Nous apprenons, dit le *Globe*, que la désignation du nouvel ordre dont nous avons annoncé la création en Angleterre, est : « l'ordre de la Bravoure. »

— Ce n'est pas l'Ordre de la Bravoure que sera nommée la nouvelle décoration créée par la reine d'Angleterre, ainsi que nous l'avons dit hier, d'après le *Globe*, mais bien la *Croix de Victoria*. Cette croix en bronze, et dont la forme rappellera les anciennes croix de Malte, portera les armes royales et pour légende les mots : *for valour* (à la valeur). (Constitutionnel.)

— Voici quelques détails sur le berceau que Paris doit offrir à l'enfant de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice, et qui doit surpasser le célèbre berceau du roi de Rome.

Le berceau aura la forme d'un vaisseau, emblème principal des armes de la ville de Paris. A la proue, un aigle d'argent déploie ses ailes. Sur le château

de poupe, la Ville de Paris, couronnée de tours, soutient, au-dessus du chevet, une couronne impériale en argent, d'où s'échappent les rideaux. Cette figure est flanquée de deux enfants coiffés, l'un d'un casque, l'autre de branches d'olivier, et personnifiant la paix et la guerre; les statues sont en argent, leur grandeur est moitié nature.

La nacelle repose sur deux pieds à double colonnette, placés, l'un à la tête, l'autre au pied du berceau, et reliés entre eux par un long balustre. Les colonnettes sont en bois de rose, orné de feuillages et de rinceaux d'argent. Les extrémités des pieds et le balustre qui les relie sont tout en argent. La coque même du berceau est toute en bois de rose, découpé de façon à recevoir des branches de laurier et des rinceaux d'argent qui la couvrent presque entièrement. Sur chaque flanc sont appliqués deux médaillons de jaspe sanguin, très-richement encadrés d'argent et destinés à recevoir des figures emblématiques.

Au-dessous de la rempe en bois de rose qui borde toute la partie supérieure de la nacelle, s'étend une galerie à jours composée de rinceaux et d'ornements d'argent. Cette galerie est coupée vers le milieu de chaque flanc par un cartouche d'argent supportant les chiffres de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sur un fond d'émail. De ce cartouche s'échappent des guirlandes de fleurs en argent qui, descendant jusque vers le milieu du flanc de la nacelle, passent au-dessous des médaillons en jaspe, et allant se rattacher, l'une à la proue et l'autre à la poupe, courent ainsi l'uniformité du vaisseau.

Derrière le château de poupe, dont les angles sont revêtus de sirènes ailées en argent, un riche cartouche d'argent, entouré de branches de laurier et d'olivier autour desquelles s'enroule la devise de la ville de Paris écrite en lettres d'or sur une banderole émaillée, supporte les armes de la ville, également émaillées et surmontées de la couronne murale.

Les doubles rideaux sont en dentelle (point d'Anglèçon) et en soie bleue brodée d'or.

— Dans la dernière séance de l'Institut archéologique de Londres, M. Kemble a lu un intéressant travail « sur les animaux brûlés et enterrés avec le corps de leurs maîtres chez les païens et les chrétiens. » Il a fait observer que cette coutume d'enterrer des animaux avec les restes humains n'était pas entièrement perdue. Aux funérailles de Frederick Kasimir, commandant de Lorraine, de l'ordre des chevaliers teutoniques, général de la cavalerie au service du Palatinat, funérailles qui eurent lieu en 1781, un officier menait le cheval de guerre du héros immédiatement derrière son cercueil. Lors qu'on fut sur le bord du caveau, l'officier tua le cheval d'un coup de poignard, et les restes de l'animal furent inhumés avec ceux de son maître. Encore aujourd'hui, on conduit aux funérailles des vaillants soldats leur cheval de guerre. C'est l'ombre seulement de la cérémonie antique.

En Norvège, on a souvent trouvé des squelettes de chevaux en compagnie de squelettes humains. Le cheval était chez les nations du Nord un animal sacré.

Des chiens aussi ont été trouvés dans les tombeaux. Homère raconte que des chiens furent sacrifiés sur le tombeau de Patrocle. Des os de vache

ont été trouvés avec des restes humains. La vache, comme le cheval, était un animal sacré. Les chars des rois mérovingiens étaient attelés de bœufs. Des os de lièvres, de diverses espèces d'oiseaux, de sangliers ont été exhumés de sépultures. Dans certains pays, le sanglier était sacré. Une image de cet animal a été trouvée surmontant, probablement à titre de génie protecteur, un casque découvert à Vulci. (*Athenæum*.)

— Un accident bien douloureux est arrivé hier soir près de Meaux.

Un voyageur qui se rendait de Paris dans cette ville par le chemin de fer, dormait profondément à l'arrivée, et n'avait pas entendu l'appel du nom de la station.

Ce n'est que lorsque le train avait repris sa marche et parcouru déjà une certaine distance que ce voyageur s'était réveillé et, reconnaissant la station, voulut descendre malgré le danger qui pouvait en résulter pour lui de la vitesse acquise par le convoi.

Cette grave imprudence a eu un résultat bien fatal pour son auteur, qui est tombé et a été grièvement blessé aux jambes.

Les employés de la compagnie se sont empressés de lui prodiguer les soins que réclamait son état.

(Constitutionnel.)

— De 1848 à 1854, les hôtels de monnaies de France ont frappé en pièces d'or de toutes coupures pour 1 milliard 187 millions de francs. C'est, à 40 millions près, ce qu'ils avaient frappé dans les quarante-huit premières années du siècle; c'est à peu près le quart de la production totale des gisements aurifères pendant ces sept années. Dans cette période, le montant de l'argent ne s'est élevé qu'à 543 millions; il n'en a été monnayé que pour 2 millions en 1854.

(Constitutionnel.)

CHRONIQUE LOCALE.

Les assises de Maine-et-Loire s'ouvrent lundi prochain, 11 février, sous la présidence de M. Grimault, conseiller à la cour impériale d'Angers. Nous donnons à nos lecteurs la liste des jurés appartenant à l'arrondissement de Saumur et les affaires de cette session.

Volland-Eveillard, Pierre, propriétaire à Brézé.
Libaut, Augustin, maire à Villebernier.
Lambert, Jean, banquier à Saumur.
V^e de Wall, Marie-Edouard, maire à Distré.
Loitière, Victor, négociant à Martigné.
Beaumont, Charles, ppre à Vivy.
Volland-Oudinot, Louis-Mathur., ppre à Epieds.
Boivin, Auguste, ppre et cultivateur à Saint-Georges-Châtelais.
Baudriller-Rivière, Pierre, ppre aux Tuffeaux.
Thomas-Dubois, Joseph, ppre à Brossay.

Liste des affaires.

Lundi 11 février. — Raveneau, vol. Heriveau, viol.

Mardi 12. — Coutolle, vol. Bossé, attentat à la pudeur.

Mercredi 13. — Prodhomme, attentat à la pudeur. Faucher, vol.

Jendredi 14. — Dion, tentative d'assassinat. Veillon, faux. Certain, faux.

dit soit l'inférial visiteur qui s'annonce d'une façon si bruyante!

La porte tourna sur ses gonds, et Muller vit paraître la figure maussade et à demi-endormie de Wurm, en possession depuis vingt ans de la charge d'intendant du château d'Hildesheim. Wurm était vêtu d'une robe de chambre à ramage, sa tête était couverte d'un bonnet fixé sur le front par un ruban de couleur écarlate. Il plongeait dans la chaise de poste un regard irrité, et, s'adressant au visiteur d'une voix brève :

— Qui êtes-vous? que venez-vous faire à cette heure? qu'y a-t-il pour votre service? Je suis, répondit Muller, de plus en plus étonné de cet étrange accueil, le légataire universel du comte Sigismond d'Hildesheim. Ce que je veux, mon digne Monsieur? entrer dans ce château, qui m'appartient. Ce qu'il y a pour mon service? vous allez le savoir. Conduisez-moi à l'appartement qui doit être préparé pour ma femme et pour mes enfants.

Wurm, baissant la tête, comprit un peu tard qu'il avait fait un pas de clerc. Il se hâta du mieux qu'il put de réveiller les serviteurs, et, tout en conduisant Muller à l'escalier d'honneur, il murmurait entre ses dents :

— Bien! bien! c'est le musicien, qui pouvait l'attendre à pareille heure?

Il introduisit ses nouveaux maîtres dans un appartement composé de plusieurs salles immenses, mais presque nues; du vivant même du comte Sigismond, les Bild-

mann et les Stolzenfels, profitant de ses distractions et de ses fréquentes absences, avaient dévalisé à qui mieux mieux le corps de bâtiment qu'il s'était réservé. Wurm, après avoir promené Muller, Édith et les enfants dans les différentes pièces du vaste logis qu'ils devaient occuper, les ramena dans le salon, alluma deux candélabres placés sur la cheminée, et se retira en demandant à Franz ses ordres pour le lendemain.

— Mon ami, dit Édith à Muller dès qu'ils furent seuls, tu voulais une réception à peu de frais, tu dois être content, tu es servi à souhait! — Ma foi! répliqua Muller, décidé à trouver tout bien, à tout admirer, à voir tout en beau, je déclare que cette réception ne me déplaît pas; j'y vois une preuve éclatante de l'obéissance et de la soumission de mon intendant, maître Wurm. Et puis, j'aime, je dois l'avouer, cette façon toute modeste de prendre possession d'un magnifique domaine; c'est simple, c'est de bon goût, cela du moins n'humilie personne et ne sent pas son parvenu d'une lieue. Édith, nous aurons montré, dès le soir de notre arrivée, que nous ne sommes pas de petites gens. N'aurais-tu pas voulu qu'on tirât pour nous un feu d'artifice et qu'on nous haranguât sous un dais de feuillage, comme un seigneur d'opéra-comique? — Non, sans doute, répondit Édith; je conviens pourtant qu'il m'eût été doux de me voir accueillie par M^{me} Bildmann et les demoiselles de Stolzenfels. — Rappelle-toi, s'écria Muller, la lettre du notaire

de Muhlstadt; on mène ici une vie de patriarches, et les patriarches n'avaient pas, comme nous, la mauvaise habitude de se coucher tard? Sois juste, devait-on nous attendre à cette heure? Que c'est beau! que c'est grand! que c'est riche! ajouta-t-il en promenant autour de lui ses regards émerveillés; voilà ce qui s'appelle un appartement seigneurial! — Il n'y manque guère que des meubles, reprit Édith en souriant. — Ne vois-tu pas, répartit Franz, que c'est à la mode orientale? Chez eux, les Turcs ne se meublent pas autrement. J'aime cela, moi, il me faut de l'air, de l'espace. Je hais les appartements qui ressemblent aux boutiques de bric-à-brac, aux magasins de curiosités.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 7 FÉVRIER.

5 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 72 30.

4 1/2 p. 0/0 baisse 75 cent. — Fermé à 93 75.

BOURSE DU 8 FÉVRIER.

5 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 72.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 93 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10, successeur de M. JAHAN.

VENTE

PAR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

Par suite de baisse de mise à prix,

D'UNE MAISON

ET DÉPENDANCES,

Et de 61 ares 70 centiares de terre y tenant,

EN UN SEUL LOT,

Le tout situé commune de Saint-Clément-des-Levées,

Dépendant de la succession de M. René-François PENNEAU, en son vivant propriétaire à Saint-Clément-des-Levées.

L'adjudication aura lieu en la salle de la Mairie de Saint-Clément-des-Levées, Le dimanche 24 février 1856, à midi, Par le ministère de M^e GUÉRIN, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

On fait savoir qu'en vertu : 1° d'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le 20 décembre 1855, enregistré et signifié ; 2° d'un autre jugement rendu contradictoirement par le même Tribunal, le 2 février 1856, aussi enregistré et signifié ;

Et à la requête de :

1° M. François Tremblay, cordonnier, demeurant aux Ulmes ;

2° M^{me} Renée Tremblay, gagiste, veuve de M. Louis Riffier, demeurant à Saumur,

Agissant au nom et comme héritiers pour partie de M. René-François Penneau,

Poursuivant la licitation et ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, demeurant à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 10 ;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1° Marguerite-Perrine Tremblay, femme du sieur René Artif, marinier, de lui séparée, quant aux biens, et dudit sieur Artif, pour la validité, demeurant à Saumur, aussi héritière pour partie dudit sieur Penneau, co-ligants, ayant pour avoué M^e Labiche ;

2° M^{me} Jeanne-Marie Tremblay, épouse du sieur Pierre Besnard, cultivateur, demeurant à Saint-Clément-des-Levées, et celui-ci pour l'autoriser ;

3° M^{me} Louise Penneau, veuve Pierre Corbineau, demeurant à Saint-Clément-des-Levées ;

4° M^{me} Agathe Penneau, femme de François Dufour, cultivateur, demeurant à Denezé, et celui-ci pour la validité ;

5° Françoise Simoine, femme de Jean Béhu, tailleur de pierres, et celui-ci pour son autorisation, demeurant en la commune de Longué ;

6° Julienne Simoine, femme de Jean Penneau, marinier, et celui-ci tant en son nom personnel que pour autoriser sa femme ;

7° Pierre Simoine, marinier ;

8° Marie Derouineau, femme du sieur Clément Corbineau, marinier, et celui-ci pour la validité ;

9° Françoise-Julienne Derouineau, épouse de M. François Legeay, cultivateur, et celui-ci pour son autorisation ;

10° Jeanne Penneau, femme de Pierre Breton, jardinier, et celui-ci pour son autorisation ;

11° François Penneau, marinier ; Ces derniers demeurant à Saint-Clément-des-Levées ;

12° Constant Penneau, marinier, demeurant en la commune de Chenet-hatte-les-Tuffeaux ;

13° Eléonore Penneau, veuve de René Maupoint, femme de confiance à Champigné, canton de Châteauen-sur-Sarthe ;

14° Marie Penneau, couturière ;

15° Julienne Penneau, aussi couturière ;

16° Françoise Gautier, journalière ;

17° François Gautier, marinier ;

Ces quatre derniers demeurant à Saint-Clément-des-Levées ;

18° Modeste Beaugnon, épouse de Etienne Miellay, cultivateur, et celui-ci pour son autorisation, demeurant commune de Louerre ;

19° Anne Beaugnon, veuve de Auguste Meunier, cultivateur, demeurant en la commune de Saint-Martin-de-la-Place ;

20° Marie Beaugnon, femme de Pierre Goguelet, filassier, avec lequel elle demeure à Bagneux, et celui-ci pour son autorisation ;

21° Françoise Dufour, veuve de M. Louis Laroche, propriétaire, demeurant à Saumur, quartier de la Croix-Verte ;

22° Marie Choyer, veuve du sieur René Derouineau, propriétaire et aubergiste, demeurant au bourg de Saint-Clément-des-Levées, au nom et comme tutrice naturelle et légale de 1° Marie-Louise Derouineau ; 2° René Derouineau, ses deux enfants mineurs, issus de son mariage avec le sieur Derouineau son mari ;

Tous les sus-nommés légataires, dans des proportions diverses, de M. François-René Penneau, sus-nommé ; co-ligants, ayant pour avoué M^e Chedeau, demeurant à Saumur ;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Clément Corbineau, marinier, demeurant à St-Clément-des-Levées,

Au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Marie-Louise Derouineau et René Derouineau, ci-dessus nommés ;

Il sera, le dimanche 24 février 1856, à midi, en la salle de la Mairie de Saint-Clément-des-Levées, procédé, par le ministère de M^e Guérin, notaire commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble dont suit la désignation :

Une maison d'habitation, construite en pierres et couverte en ardoises, composée de quatre chambres, dont trois à feu, au rez-de-chaussée ; deux greniers, celliers ou caves ; au nord-ouest de cette maison un hangard sur piliers, un cellier et une écurie ;

Une cour, des issues, jardin et orche, sur laquelle existent plusieurs rangées de ceps de vigne et des arbres à fruits ;

Le tout se tenant, d'une contenance de 61 ares 70 centiares, et situé au bourg de Saint-Clément-des-Levées, sur le chemin de grande communication de Saint-Clément à Longué, joignant à l'est Despeigne et Dabon, au nord Marie Normand.

Cette maison et ses dépendances seront vendues en un seul lot, sur la mise à prix réduite, par le jugement sus-énoncé du 2 février 1856, à la somme de cinq mille fr. ci. . 5,000 f. Et, en outre, à la charge du service d'une rente perpétuelle de 75 centimes, payable chaque année.

S'adresser, pour les renseignements : 1° A M^e GUÉRIN, notaire à Saint-Clément-des-Levées, dépositaire du cahier des charges et conditions de la vente ;

2° A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente, rue de la Petite-Douve, n° 10, à Saumur.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le 7 février 1856.

BEAUREPAIRE, avoué-licencié.

(92)

A CÉDER

Pour cause de santé,

MAGASIN D'ÉPICERIE ET DE DROGUERIE,

Situé au centre de la ville d'Angers. S'adresser au Bureau du Journal.

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 10 février 1856, à midi, M^e GERBIER, notaire à la Chapelle-sur-Loire, procédera, au bourg de ladite commune, à la vente d'un mobilier, en partie en acajou, dépendant de l'ancienne société LUMINAIS père et fils, et consistant en armoires, buffets, bois de lits, secrétaire, belle table à roulettes et rallonges en acajou, bureau, fauteuils, console, commode, bassinoire, baignoire, piano carré, batterie de cuisine, candélabres, pendule, matelas, glace, divers autres meubles et ustensiles de ménage, un diable et du bois de diverses essences.

La vente se fera au comptant. (93)

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Demande en séparation de biens.

D'un exploit du ministère de Dixmier, huissier à Saumur, en date du cinq février mil huit cent cinquante-six, enregistré ;

Il appert : que dame Marie Minguin, épouse de M. Joseph Retiveau, ancien blatier, demeurant ensemble à Bron, commune du Coudray-Macouard, ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du vingt-sept janvier mil huit cent cinquante-six, a formé, contre son mari, sa demande en séparation de biens, et qu'elle a constitué pour occuper sur cette demande, M^e Beaurepaire, avoué à Saumur.

Dressé à Saumur, le six février mil huit cent cinquante-six,

BEAUREPAIRE, Avoué-licencié.

(94) Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE PASQUIER-BOURDON.

Les créanciers de la faillite de la dame Justine Bourdon, femme Pasquier, marchande de modes, demeurant à Saumur, rue Saint-Jean, sont prévenus de nouveau, conformément aux dispositions de l'article 493 du Code de commerce, que la vérification des créances de ladite faillite aura lieu le mardi 19 février, présent mois, à huit heures précises du matin, en la Chambre du conseil du Tribunal de commerce.

Le Greffier du Tribunal, A. DUDOURT.

(95)

A VENDRE

La nu-propriété d'une FERME de grand avenir.

S'adresser à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (96)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

Le PARC de VERRYÉ, situé dans la commune de Verryé à 4 kilomètres de Saumur.

Ce parc, de la contenance de 124 hectares 37 ares 26 centiares, est divisé en 17 coupes.

Il est entouré de chemins ; son exploitation est très-facile.

Les taillis sont d'une belle venue.

Il existe sur cette propriété 19 cents à 2 mille arbres-futaie, d'une valeur de plus de 25,000 francs.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (21)

A VENDRE

Une rente foncière de 75 fr.

S'adresser à M^e DION, notaire à Saumur. (70)

GRAND CHOIX DE DESSINS A BRODER

Rue de la Tonnelle, maison Comte.

Les Dames trouveront à cette adresse un grand choix de DESSINS A BRODER, du genre le plus nouveau. (54)

Etude de M^e DION, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE PETITE PROPRIÉTÉ,

A Saint-Cyr-en-Bourg,

Consistant en maison d'habitation, cour, jardin, terre et vigne, le tout dans un seul tenant entouré de murs.

S'adresser, pour traiter, à M^e DION, notaire à Saumur. (82)

A VENDRE

PAR PARTIES,

LA FERME

DE LA

GRANDE-CROIX-DE-LA-VOUTE

Située commune de Saint-Lambert-

des-Levées, près Saumur,

Consistant en bâtiments et 26 hectares de terres labourables et prés.

L'adjudication s'en fera le dimanche 24 février 1856, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

On pourra traiter à l'amiable, avant l'adjudication.

S'adresser à M. LEBOUL, qui se trouvera tous les samedis, à l'hôtel de Londres, à Saumur, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (85)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

A terme ou à rente viagère.

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON,

En parfait état,

Située au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Et un CLOS, près ladite maison, contenant deux hectares, dont partie est en jardinage et le surplus en vigne, et dans lequel se trouve une petite maison avec cellier, pressoir, écurie et belle cave voûtée sous tout le bâtiment.

S'adresser, pour traiter, à M. GAURON-LAMBERT, à Saumur, ou à M^e DUTERME, notaire. (69)

A VENDRE

UN

Établissement de Sangsues

Consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et une contenance de 2 hectares enclos ; bien peuplé et dans une position avantageuse.

Cet établissement est situé commune des Rosiers, arrondissement de Saumur ; il borde la route des Rosiers au Lude.

Sa production moyenne, qui a été jusqu'à présent de 4,500 fr., est susceptible d'une grande amélioration.

S'adresser, pour traiter, à M. BRY, propriétaire aux Rosiers, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (84)

A CÉDER

FABRIQUE DE COULISSES ET LACETS.

S'adresser à M. BOURNILLET, au Pont-Fouchard, près Saumur. (51)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,

AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE.

Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.